

Rapport de Mai 2022

sommaire du rapport

Syndicat National des Journalistes Tunisiens

Unité de Monitoring au sein du Centre de sécurité

Selon l'unité de monitoring au sein du Syndicat National des Journalistes Tunisiens, le nombre des agressions contre les journalistes et photographes hommes et femmes a augmenté au cours du mois de mai 2022 par rapport à avril dernier. En effet, l'Unité a enregistré 17 agressions sur 23 notifications, dont la plupart ont été reçues via des contacts directs et via les réseaux sociaux. .

Au cours du mois d'avril, le Syndicat a enregistré 10 atteintes sur les 16 notifications reçues via les réseaux sociaux et les contacts directs des victimes.

Les journalistes hommes et femmes victimes de violences ont été répertoriés par genre, 4 femmes et 11 hommes, en plus des 3 institutions médiatiques ciblées.

De plus, les victimes, journalistes et de photographes hommes et femmes, travaillent dans 15 institutions médiatiques, dont 5 chaînes de télévision, 4 sites Internet, 3 stations de radio, un journal écrit et une agence de presse.

Ces établissements se répartissent en 11 établissements privés, 2 établissements publics et 2 associations dont 14 établissements tunisiens et un établissement étranger.

Ces mêmes journalistes ont travaillé sur les questions politiques à 6 reprises, l'agriculture, la sécurité et les questions sociales à 2 reprises, et les questions médiatiques, anti-corruption, sportives, artistiques et syndicales à une seule occasion pour chacune d'entre elles.

Les journalistes ont été victimes de harcèlement à 5 reprises et victimes d'incitation à 4 reprises. La censure préalable a également touché des journalistes à 3 reprises.

De même, les journalistes ont été victimes à une reprise d'injures, de détention arbitraire, d'emprisonnement, de poursuites et d'interdiction de travailler.

Les attaques contre les journalistes ont eu lieu à 4 reprises dans l'espace virtuel et à 11 reprises dans l'espace réel.

Ainsi, les militants des médias sociaux arrivent en tête de liste des journalistes agresseurs avec 4 cas, suivis des autorités judiciaires et des responsables gouvernementaux avec 3 cas chacun.

Des fonctionnaires, des artistes, des agents de sécurité, des ministères, des professionnels des médias, d'anciens députés et des responsables sportifs ont chacun été responsables d'une seule attaque contre des journalistes.

Répartition Géographique :

Au cours du mois de Mai 2022, les attaques contre les journalistes se sont concentrées au dans le gouvernorat de Tunis à 11 reprises, tandis que les gouvernorats de Kairouan, Manouba, Ben Arous, Ariana, Le Kef et Nabeul ont enregistré un cas chacun.

LES RECOMMANDATIONS

Vu le nombre important d'attaques enregistré contre les journalistes et photographes hommes et femmes, le Syndicat National des Journalistes appelle :

1. La Présidence du Gouvernement à :

- Obliger ses employés à fournir toutes les informations nécessaires aux journalistes et à l'opinion publique sur le fonctionnement des structures gouvernementales et des ministères dans le cadre de la garantie des principes de transparence envers les citoyens et les médias, et à correspondre formellement avec eux à ce sujet.
- Annuler la circulaire n°19, qui dresse des obstacles illégaux au droit d'accès à l'information et de correspondre avec les

ministères afin d'annuler toute correspondance interne qui entrave le travail de l'administration et des journalistes, et de respecter les règles de transparence, qui font partie des garanties fondamentales de l'édification démocratique.

- Mettre fin au vide administratif à la tête des institutions médiatiques nationales, selon l'avis correspondant

2. Les Autorités Judiciaires à :

- Adopter le décret 115 comme base légale pour la poursuite des journalistes et exclure les textes à caractère pénal tels que la loi antiterroriste et le code pénal, et adopter le critère de nécessité et de proportionnalité dans les dossiers qui leur sont présentés sur le principe de servir l'intérêt public.
- Ne pas violer les conventions et engagements pris par la Tunisie au niveau international de ne pas emprisonner les journalistes et de ne pas se transformer en épée de Damoclès suspendue au-dessus des têtes de journalistes, en menaçant leur liberté.

3. Les partis politiques et civils à :

- Rompre avec les discours d'incitation à la violence et à la haine contre les journalistes et condamner publiquement tous les discours de haine diffusés par leurs

4. Les journalistes et photographes à :

- Porter plainte auprès de l'Unité de monitoring et de documentation sur les atteintes portées aux journalistes au sein du Syndicat National des Journalistes Tunisiens pour toutes les agressions qui les affectent dans l'exercice de leurs fonctions.
- Porter plainte auprès de la justice contre quiconque qui diffuse un discours d'incitation à la violence et à la haine et quiconque qui se livre à des violences physiques et morales à leur encontre.

Ce rapport a été réalisé dans le cadre d'un programme mis en œuvre en partenariat avec :

UNESCO

